



1. Identification

Nom du produit	GALVA ZN
Code du produit	AEGALVA410GDZ
Autres moyens d'identification	Galvanisation à froid au zinc fini brillant, Aérosol.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Enduit protecteur.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Aérosol inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Aérosols inflammables (Catégorie 1)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
Cancérogénicité (Catégories 2)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)

DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H360D : Peut nuire au fœtus

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
 P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P405 : Garder sous clef.
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Isobutane	75-28-5	10 - 30 %
Acétone	67-64-1	10 - 30 %
Propane	74-98-6	10 - 30 %
Zinc	7440-66-6	10 - 30 %
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	10 - 30 %
Toluène	108-88-3	7 - 13 %
Diacétone alcool	123-42-2	3 - 7 %
Aluminium	7429-90-5	1 - 5 %
Xylène	1330-20-7	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou

	convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Aérosol inflammable. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
--	---

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	5 à 45°C (41 à 113°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétone : 2500 ppm. Méthyl éthyl cétone : 3000 ppm. Toluène : 500 ppm. Isobutane : 1800 ppm. Propane : 2100 ppm. Diacétone alcool : 1800 ppm. Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.			
Acétone	VECD	500 ppm		ACGIH , BC, ON
		1000 ppm	2380 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	250 ppm		ACGIH , BC, ON
Isobutane	Plafond	500 ppm	1190 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	1000 ppm		ACGIH
Propane		800 ppm		ON
				ACGIH , BC, ON
Méthyl éthyl cétone	VECD	1000 ppm	1800 mg/m ³	RSST
		100 ppm		BC
		100 ppm	300 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	300 ppm		ACGIH , ON
		50 ppm		BC
		50 ppm	150 mg/m ³	RSST
		200 ppm		ACGIH , ON
Zinc	VEMP (8h)		3 mg/m ³	ACGIH
			10 mg/m ³	ACGIH
Toluène	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m ³	RSST (Pc)
Diacétone alcool	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	238 mg/m ³	RSST
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON
		150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	435 mg/m ³	RSST
Aluminium	VEMP (8h)		1 mg/m ³	ACGIH , BC, ON
			10 mg/m ³	RSST
Éthylbenzène	VECD	125 ppm	543 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	434 mg/m ³	RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes de sécurité Gants de néoprène mince

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Inflammable.
Couleur	Gris métallique	Limite d'inflammabilité	1.7 à 10.1%
Odeur	Solvant.	Point d'éclair	-73 à -18 °C (-99.4 à -0.4 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	532 °C (989.6 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	56 à 111 °C (132.8 à 231.8 °F)	Densité relative	1.0614 kg/L @ 22 °C (71.6 °F) (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), acides forts, isocyanates.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Acétone	Ingestion 5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Isobutane	Inhalation 276000 ppm/4h	Rat	CL50
		658 mg/l/4h	Rat	CL50
	Méthyl éthyl cétone	Ingestion 2737 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 6480 mg/kg	Lapin	DL50
	Propane	Inhalation 240000 ppm/4h	Rat	CL50
	Zinc	Ingestion 630 mg/kg	Rat	DL50
		>2000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5.41 mg/l/4h	Rat	CL50
	Toluène	Ingestion 5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Diacétone alcool	Ingestion 4000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 13500 mg/kg	Lapin	DL50
	Aluminium	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5 mg/l/4h	Rat	CL50
Peau >2000 mg/kg		Lapin	DL50	
Xylène	Ingestion 3523 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 27.6 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 3200 mg/kg	Lapin	DL50	
Éthylbenzène	Ingestion 3500 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 17.3 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 15380 mg/kg	Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			

Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	Voie cutanée	Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.
	Voie respiratoire	L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.
	Voie orale	L'ingestion causera des troubles digestifs tels que nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée. Peut être nocif en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique CIRC NTP Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.
	Cancérogénicité	Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005).
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, le système respiratoire.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux central, les reins, le foie, les organes auditifs.	
Effets d'interaction	Aucune information disponible.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (CAS no 67-64-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (CAS no 67-64-1)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.56 mg/L; 96 h (Zinc metallic)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	0.6-2.8 mg/L; 48 h (Zinc metallic)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douc
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5091 mg/L; 48 hr (CAS no 78-93-3)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	13.5-17.3 mg/L; 96 h (CAS no 1330-20-7)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3.82 mg/L; 48 h (CAS no 1330-20-7)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.16 mg/L; 96 h (aluminum metallic)

	<p>Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin CL50 420 mg/L; 96 h (Diacetone Alcohol)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnie Magna (immobilisation) CE50 >1000 mg/L; 48 h (Diacetone Alcohol)</p>
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement aquatique.
Dégradabilité	L'acétone est facilement biodégradable à 91% en 28 jours (OCDE 301B). Le méthyl éthyl cétone (CAS no 78-93-3) peut subir une lente décomposition oxydative à l'air et à la lumière et former du peroxyde de méthyl éthyl cétone. Il est facilement biodégradable, 76% en 10 jours et 100% en 28 jours (OCDE 301D). Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O ₂ /L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O ₂ /g (IUCLID). Le Diacétone alcool est totalement dégradé après 14 jours (OCDE 301A). Le xylène est facilement biodégradable (>70% en 10 jours).
Potentiel de bioaccumulation	L'acétone a un Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.65 et coefficient de partage Log K _{ow} de -0.24, indiquant aucune bioaccumulation. Le méthyl éthyl cétone (CAS no 78-93-3) ne devrait pas s'accumuler dans les organismes aquatiques selon ses faibles valeurs de facteur de bioconcentration (FBC) de 0,5 à 1 et de coefficient de partition (Log K _{ow} de 0,29). Le zinc et l'aluminium persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques. Le toluène a des facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log K _{ow} de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log K _{ow} de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET).
Mobilité dans le sol	L'acétone s'évapore très facilement de la surface du sol. Il est très soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol et aucune adsorption dans les sédiments. Le méthyl éthyl cétone (CAS no 78-93-3) est soluble dans l'eau et il devrait s'évaporer modérément de la surface de l'eau. Les valeurs de K _{oc} mesurées de 29 et 34 suggèrent que le méthyl éthyl cétone devrait avoir une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). Partition air, eau, sol et sédiment : 13.8%/ 49.1%/ 37%/ 0.08%. Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de K _{oc} de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de K _{oc} vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin.

Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadien. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant =< 1L chacune.
---	--

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 2.1
Groupe d'emballage	
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>126</u>

IMO/IMDG - Transport Maritime International

Classification	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.1 Programmes d'urgence (FS-No) F-D, S-U
-----------------------	---

IATA - Association Aérienne internationale de Transport

Classification	UN 1950. AÉROSOLS. Classe 2.1
-----------------------	-------------------------------

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Isobutane	75-28-5	X	X		X
Acétone	67-64-1		X		
Propane	74-98-6	X	X		X
Zinc	7440-66-6		X		X
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Diacétone alcool	123-42-2		X		
Aluminium	7429-90-5		X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Isobutane	75-28-5	X						X		
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Propane	74-98-6	X						X		
Zinc	7440-66-6	X	X	X						X
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X	X		X	X			
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X

Diacétone alcool	123-42-2	X							
Aluminium	7429-90-5	X		X					
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X	X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations		

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité, http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2016-04-12.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : sections 2 et 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 1.</p> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association</p>

HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

